

Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 07 DECEMBRE 2015

Président : Christophe Unger

Secrétaire : Ketty Villemin

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Monsieur Pascal Despland, habitant de notre village décédé le 11 novembre 2015.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

103 membres ont été convoqués

45 membres répondent à l'appel.

58 membres sont absents dont 26 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Syndic, trois Municipaux et Madame la Boursière sont présents. Madame Janique Tissot est excusée.

Les scrutateurs sont Madame Daisy Caillet et Monsieur Axel Rodriguez.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015**
3. **Assermentation des nouveaux membres**
4. **Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil**
5. **Communications du Président**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Préavis municipal n°40 : Budget pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances**
8. **Préavis municipal n°41 : Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région – L'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région - Rapport de la commission ad hoc**
9. **Interventions individuelles**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015, ou en a pris connaissance sur le site internet communal. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil

M. Amadio Santacroce, Municipal

- Concernant la possibilité de construire une nouvelle grande salle à l'extérieur du village, la commune de Method ne possède pas de terrain constructible en périphérie. Lors de la répartition des terrains, la municipalité a exprimé ses vœux auprès des différentes instances des améliorations foncières afin d'obtenir du terrain en périphérie directe de manière à avoir des possibilités d'échanges ou de constructions pour des projets soit communaux, soit d'utilités publiques. Un terrain a été obtenu mais suite à un recours du propriétaire, nous avons perdu le procès. Nous n'avons pas souhaité insister pour ne pas bloquer le projet des améliorations foncières. Une simulation est présentée - le seul terrain disponible et

constructible, propriété de Mathod sur lequel nous pourrions construire une grande salle est le terrain de foot. Le coût approximatif d'une nouvelle construction équivalente à celle que nous avons aujourd'hui - 2735 m³, CHF 650.-/m³ selon l'ECA, est de CHF 1'777'750.-, sans le terrain et les aménagements extérieurs. Avec les aménagements extérieurs (parking, accès, etc.), le coût total serait de CHF 2'100'000.-. Il s'agit de chiffres estimatifs basés sur une estimation au m³. Différentes questions se posent maintenant : Est-ce que la commune a besoin d'une infrastructure neuve ? Que fait-on du site actuel de la grande salle ? Avez-vous d'autres propositions ? Que pensez-vous de la disparition du terrain de foot ? La Municipalité a un projet de rénovation de CHF 500'000.-, le préavis est prêt. Il devait vous être présenté il y a deux conseils et il a été retiré. Ce projet comprend la réfection totale de la grande salle, le changement de toutes les fenêtres, l'isolation complète des façades, la réfection complète de toutes les peintures, des sols, de toutes les boiseries ainsi que la réfection des WC. La création d'un troisième WC handicapé est également prévue. Au prochain conseil général, qui aura probablement lieu au printemps, le préavis vous sera à nouveau présenté, les membres du conseil seront libres de l'accepter ou de le refuser.

- Mme Michèle Depairon demande si un projet commun avec Suscévaz a été envisagé ?
- M. Amadio Santacroce indique que cette possibilité n'a pas été réfléchi mais que la question peut être posée.

5. Communications du Président

Le Président souhaite remercier vivement Madame Françoise Kraemer pour ces treize années en tant que scrutatrice. Il souhaite également remercier Madame Marlyse Marendaz pour ses bons et loyaux services en tant que membre de la CoGeFi pendant six années.

Le Conseil de paroisse recherche deux nouveaux membres. Il s'agit d'un engagement de l'ordre de dix à onze soirées par années.

Concernant les élections communales, elles auront lieu le dimanche 28 février 2016. Le premier et le deuxième tour le même jour. Les électeurs seront convoqués via le pilier public avant le 28 décembre 2015. Si vous souhaitez déposer une liste, il faudra le faire entre le lundi 4 janvier et le lundi 11 janvier 2016, 12h. Des votations fédérales auront également lieu le 28 février 2016. Vous recevrez le matériel nécessaire aux objets fédéraux ainsi que le matériel nécessaire aux élections communales par courrier postal avant le 6 février 2016. Le bureau de vote sera ouvert de 10h à 11h. Nous devrions pouvoir donner les résultats vers 11h30, pour les objets fédéraux comme les élections communales. Un deuxième tour sera organisé dans l'après-midi.

Le Président relève l'indication d'un Conseil général qui sera probablement organisé au printemps 2016. Il communique les dates des deux conseils incontournables, celui de juin (acceptation des comptes) et celui de décembre (budget). Les dates retenues sont le lundi 20 juin et le lundi 5 décembre 2016.

Le Président passe la parole aux membres de la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

M. Roger Augsburger, Syndic

- Les membres de la municipalité souhaitent informer le conseil de leurs intentions dans le cadre des prochaines élections. Il invite ses collègues à s'avancer. ● M. Amadio Santacroce est arrivé à Mathod il y a 24 ans et il a rapidement participé aux activités du village, que ce soit dans le cadre des pompiers, en tant que Président du conseil, à la Municipalité, en tant que membre de la CoGeFi. Cela fait 20 ans qu'il participe activement à la vie publique du village, il ne souhaite pas se représenter l'année prochaine et laisse la place à des forces vives et nouvelles. Il remercie tout le monde pour la confiance qu'on lui a accordée. ● Mme Eliane Pignet informe les membres du conseil qu'elle se représentera avec beaucoup de plaisir. ● M. Pascal Marendaz, a, il y a quelques mois, remplacé M. Christian Rochat. Il annonce qu'il se représentera au mois de février. ● M. Roger Augsburger annonce que Mme Janique Tissot a également le plaisir de se représenter. En ce qui le concerne, il souhaite se représenter aux prochaines élections. Il se réjouit de constater que quatre personnes sur cinq souhaitent poursuivre leur mandat.

M. Pascal Marendaz, Municipal

- Concernant les sapins de Noël, il reste quelques sapins. Vous pouvez vous inscrire auprès du Greffe. La distribution aura lieu samedi matin 12 décembre 2015.

- Pont du Mujon : une information a été donnée, sauf erreur, au mois de juin, indiquant que le pont allait être refait et qu'il y aurait des travaux. Actuellement, ce dossier est en consultation au Canton. Une enquête publique aura lieu en février-mars 2016 et une séance d'information à la population sera organisée au début de l'enquête publique. Le Canton a demandé que la réfection du pont soit faite rapidement, dans la mesure du possible. Ces travaux doivent être effectués en 2016 car en 2017 il y aura la réfection de la route d'Ependes. Le Canton ne souhaite pas que le pont et la route d'Ependes soient fermés en même temps. Les travaux devraient durer entre quatre à cinq mois, la route cantonale sera donc fermée pendant cette période.

Le Président remercie la Municipalité. Il ajoute qu'au mois de février, il s'agira donc des élections municipales et qu'au mois de juin, il sera question du renouvellement du bureau et toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le conseil seront assermentées à ce moment-là. Nous procéderons également à l'élection d'un-e nouveau-elle Président-e.

7. *Préavis municipal n°40 : Budget pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances*

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 40.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

– L'article 1 du préavis municipal n°40 est accepté à l'unanimité à main levée

L'art.1 du préavis municipal n°40 relatifs au Budget pour l'année 2016 est accepté.

8. *Préavis municipal n°41 : Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région – L'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région - Rapport de la commission ad hoc*

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

M. Jean-Marc Rochat donne lecture du rapport (annexe 2). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 41.

Le Président ouvre la discussion.

- M. Roger Marendaz demande s'il s'agit bien de l'ancien Clos d'équarrissage ?

- M. Amadio Santacroce répond affirmativement et donne quelques informations complémentaires. Aujourd'hui, un Clos d'équarrissage existe avec un statut d'association mais qui n'est pas un véritable statut d'association. A l'époque, différentes communes s'étaient associées et un droit de superficie de la commune d'Yverdon avait été accordé pour pouvoir collecter les animaux morts. Aujourd'hui, cette association ne répond plus aux normes des associations intercommunales. Il s'agit aujourd'hui de recréer une association officielle et ce soir nous vous invitons à voter quant à l'adhésion de la commune de Method à cette association. Dans un premier temps il s'agit d'accepter les statuts et dans un deuxième temps, d'accepter que l'association puisse traiter avec le Registre foncier. L'association pourra ainsi devenir propriétaire du terrain. Par la suite, une étude de faisabilité indiquera si la forme actuelle du Clos d'équarrissage convient ou s'il faut effectuer des travaux. Ce soir, il s'agit de formaliser notre adhésion à l'association et lui accorder le pouvoir de traiter avec le Registre foncier.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

– L'article 1 du préavis municipal n°41 est accepté à l'unanimité à main levée

– L'article 2 du préavis municipal n°41 est accepté à l'unanimité à main levée.

Les art.1 et 2 du préavis municipal n°41 relatifs Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région – L'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région sont acceptés.

9. Interventions individuelles

M. Brice Marendaz

Concernant le Pont du Mujon, est-ce que vous avez pensé à un éventuel giratoire comme cela avait été demandé lors d'un précédent conseil ? Est-ce que cela peut entrer en ligne de compte dans le projet ?

La municipalité – M. Pascal Marendaz

Un giratoire semble difficile à envisager à cet endroit.

La municipalité – M. Roger Augsburg

Le dossier est actuellement à l'étude. Toutes les remarques des membres sont prises en considération. Il s'agira de se déterminer sur un projet au printemps prochain.

La municipalité – M. Amadio Santacroce

Le projet est actuellement en consultation auprès des services du Canton. La Municipalité n'a pas de pouvoir de décision. Toutes les idées ont été transmises mais il faut savoir que ce projet est subventionné à hauteur de 50%, sauf erreur, par le Canton.

Mme Marlyse Marendaz

Avez-vous prévu une séance d'information publique concernant le PGA de la commune de Method ? Avez-vous des dates à communiquer quant à la mise à l'enquête ?

La municipalité – M. Roger Augsburg

La mise à l'enquête interviendra au début de l'année prochaine, probablement au mois de février. Parallèlement à cette mise à l'enquête, une séance d'information à la population sera organisée.

M. Bernard Marendaz

Pont du Mujon - il comprend bien que le Canton finance à 50% mais il estime que la population qui habite à proximité devrait quand même pouvoir être informée et avoir un mot à dire. Il y a actuellement plus de 8500 voitures qui passent chaque jour, est-il question de leur faciliter l'accès au village ? Ces derniers temps, tous les matins, la police est présente pour aider les enfants. Cette question doit être bien étudiée. Serait-il possible de sensibiliser le Canton ? Pourquoi nous n'arrivons pas à diminuer la circulation à l'intérieur du village ?

La municipalité – M. Amadio Santacroce

Pour tous les projets importants dictés par le Canton ou dictés par les différents règlements, que ce soit le PGA, la traversée du village ou encore le Pont du Mujon, il y a des procédures standards exigées par le Canton. On ne peut pas informer les gens avant que le Canton nous dise ce qui peut être fait. Le projet est en consultation auprès des services du Canton, dès qu'il reviendra, il y aura peut-être des remarques ou des modifications. Nous pourrions vous présenter le projet lorsqu'il sera définitif. Au début de la mise à l'enquête, une séance d'information est organisée et en tant que citoyen, vous aurez la possibilité de faire recours, opposition, etc.

M. Patrick Girard

Une fois que le projet est mis à l'enquête, il est trop tard. Les discussions doivent intervenir avant. La traversée vers le Bars d'Or n'est pas des plus sécurisée et a coûté des sommes astronomiques, un giratoire aurait été plus simple. Il faut discuter avant la mise à l'enquête.

La municipalité – M. Roger Augsburg

C'est le travail de la municipalité, nous ne pouvons pas vous consulter à chaque fois. Les remarques sont entendues mais pour que les dossiers avancent, la municipalité procède ainsi.

M. Christian Chaney

Les membres de la municipalité doivent défendre nos intérêts, les intérêts du village. La municipalité doit avoir une position ferme face au Canton. Elle doit relever clairement le fait que nous avons un problème de circulation et de vitesse (la plus haute relevée était 105 km/h à la sortie du village côté Suscévaz) et demander à faire partie prenante de la discussion. Nous pourrions imaginer interdire les 40 tonnes puisqu'il y a une autoroute.

La municipalité – M. Amadio Santacroce

Il est inutile de poursuivre ce débat. Il s'agit d'une route cantonale, tous les véhicules doivent pouvoir y passer, même les convois spéciaux. La route de Method ne pourra pas être déclassée parce qu'il y a beaucoup de circulation. Ce n'est pas la municipalité qui pourra décider s'il y aura un giratoire au Pont du Mujon. Il invite les membres du conseil à venir faire leurs remarques une fois que le projet sera présenté.

Le Président relève les différences liées aux procédures lorsqu'un projet est monté par la municipalité ou lorsqu'il est monté par le Canton. Ici, il s'agit d'un projet du Canton, nous sommes consultés au moment de la mise à l'enquête. A cette étape, nous pourrions nous exprimer à titre personnel ou à titre collectif. Nous pourrions également nous exprimer quant aux coûts des travaux et bloquer le projet à ce moment-là.

Les interventions individuelles permettent de poser des questions - la municipalité y répond de suite ou dans le cadre d'un conseil ultérieur. Si on souhaite forcer la municipalité à y répondre, il faut que cela soit dans nos attributions et passer par un postulat. Il n'est pas utile de parler du projet du Pont du Mujon toute la soirée mais le Président ne doute pas que la municipalité a bien pris note de la colère des membres du conseil. Il demande s'il y a d'autres interventions individuelles sur un autre sujet ?

M. Bernard Marendaz

Il souhaite remercier la municipalité pour les informations liées à la grande salle. Comment répondrons-nous aux différentes questions posées ? Le prochain conseil aura lieu le 20 juin, il se passera donc plus de six mois.

La municipalité – M. Amadio Santacroce

Le 20 juin est le conseil lié à l'adoption des comptes. Avec le projet du Pont du Mujon, un conseil sera organisé au printemps. Nous profiterons de ce conseil pour traiter le sujet de la grande salle. Il se tient à disposition pour transmettre le questionnaire présenté en début de conseil aux membres intéressés. Il ajoute qu'il est toujours possible d'écrire à la municipalité.

Le Président donne quelques informations liées aux difficultés relatives aux nouvelles constructions. Il pose la question suivante - qui serait susceptible de déclasser du terrain en périphérie du village pour que nous puissions obtenir des terrains constructibles ? Il s'agit d'un élément de réponse possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 20h58.

Verbalisé à Method, le 09 décembre 2015.

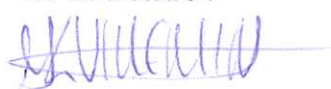
Le Président :



Christophe Unger



La Secrétaire :



Ketty Villemin



Commune de Method
Conseil Général du 7 décembre 2015
Rapport de la commission gestion-finances
Préavis N° 40 concernant le Budget 2016

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission composée de Patrick Girard, Brice Marendaz, Franck Neveu, Gilles Burdet, Carmin Rosati et Oscar Hernan s'est réunie à 2 reprises, dont le 24 novembre 2015 avec le syndic, Monsieur Roger Augsburg, les municipales Eliane Piguët, Janique Tissot et la boursière communale, Mme Nicole Conrad. A cette occasion, les documents et informations nécessaires nous ont été fournis.

Le budget 2016 présenté ce soir fait ressortir un excédent de charges de CHF.51'770.-.

Selon le budget 2016, les charges atteindront CHF 2'352'260.- et les produits CHF.2'300'490.-.

Nous apportons quelques remarques et précisions sur certains postes ayant connu les plus importantes évolutions:

Administration générale

Ce poste a augmenté de plus de CHF 40'000.- par rapport aux charges enregistrées en 2014, soit 16% d'augmentation.

Cette évolution provient essentiellement du réajustement des salaires du personnel administratif (pour environ CHF 15'000.-), des frais engagés pour un archiviste (CHF.15'000.-) et de l'augmentation de la participation au déficit des transports publics.

Finances

Le produit des impôts est prévu en légère augmentation suite à l'évolution prévue de la population de notre commune.

Le montant des impôts sur le revenu est prévu pour 2016 à CHF 860'000.- à comparer avec un montant budgété en 2015 de CHF 818'000.- et au montant comptabilisé en 2014 de CHF 774'000.-.

Les impôts sur le revenu seront donc en progression de 11% entre 2014 et 2016, ceci avec le taux d'imposition inchangé à 74%.

Sécurité sociale

Ce poste géré par le canton et sur lequel notre commune n'a pas de pouvoir de décision continue d'augmenter fortement, passant de CHF 300'000.- en 2014 à CHF.370'000.- budgétés pour 2016.

Enfin, il convient également de remarquer que le poste « service des eaux » devrait générer en 2016 des produits pour CHF 129'000,- et des charges pour CHF 87'000,-. Les charges de ce poste sont donc couvertes à 148%.

L'équilibre comptable de ce poste n'est obtenu que par l'attribution à la réserve service des eaux de CHF 42'000.-. Cette attribution s'ajoute à celles des exercices précédents de CHF 45'100.- en 2013, CHF 50'000.- en 2014, et de CHF 18'100.- prévu en 2015. Le montant de la réserve service des eaux atteindra donc un montant total de CHF 155'000.- à la fin de l'exercice 2016. Le besoin de ce fond de réserve élevé nous a été justifié par la municipalité pour couvrir une partie des coûts d'une probable mise aux normes de notre réservoir ou d'un éventuel rattachement à la SAGENOR. Dans le cas où ces projets ne se réaliseraient pas, une réflexion deviendrait nécessaire pour fixer un plafonnement de la réserve service des eaux et un ajustement à la baisse des taxes perçues.

En vertu de ce qui précède, la municipalité présente un budget 2016 dicté par la prudence, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au conseil général d'accepter le préavis 40, soit :

Article 1 : le budget de l'année 2016 est adopté tel que présenté, soit :

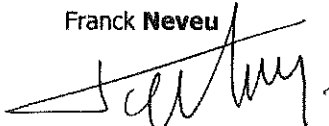
Charges :	CHF 2'352'260.00
Produits :	CHF 2'300'490.00
Excédent de charges :	CHF 51'770.00

Pour la Commission :

Gilles Burdet



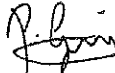
Franck Neveu



Oscar Hernan

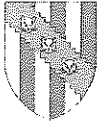


Patrick Girard



Brice Marendaz





Commune de Method, le 04 décembre 2015

Conseil général du 07 décembre 2015

Rapport de la commission pour la création d'un centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon et région chargée de l'étude du préavis municipal no 41, concernant l'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale.

La commission du CCSPA, composée de Bernard Marendaz, Roland Pointet et Jean-Marc Rochat s'est réunie le 30 novembre 2015. La commission a étudié la proposition de la municipalité d'accepter les statuts et ses annexes et d'autoriser la nouvelle association intercommunale du CCSPA à entreprendre les démarches pour l'inscription au Registre Foncier.

Après analyse des documents fournis par la municipalité (statuts et ses annexes), la commission propose à l'unanimité au conseil Général d'accepter le préavis no 41 comme suit :

Article 1 :

D'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon et sa région.

Article 2 :

D'autoriser la nouvelle Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon et sa région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre Foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-Les-Bains conformément à l'article 662 du Code Civil suisse.

Pour la commission :

Marendaz Bernard

Pointet Roland

Rochat Jean-Marc